



COMMISSION
EUROPÉENNE

Strasbourg, le 7.7.2026
COM(2026) 576 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Stratégie de l'UE en matière d'élevage

{SWD(2026) 576 final}

1. INTRODUCTION

L'élevage est l'une des activités les plus anciennes de l'humanité. Depuis que les animaux ont été domestiqués pour la première fois il y a plus de 10 000 ans, ils ont joué un rôle central dans le développement social et économique des civilisations. Au fil des siècles, l'élevage a non seulement été un élément indispensable de notre système alimentaire, mais il a également soutenu les moyens de subsistance européens et est devenu l'épine dorsale des économies rurales ainsi qu'un élément déterminant de nos paysages.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, l'élevage est une activité économique diversifiée et complexe qui représente environ 40 % de la valeur ajoutée agricole de l'UE et génère 400 milliards d'EUR de chiffre d'affaires par an. Il a une forte incidence sociale et territoriale: il emploie environ 7 millions de personnes et s'appuie sur 4 millions d'exploitations agricoles réparties sur l'ensemble de la géographie européenne, souvent dans des zones où les possibilités de diversification économique sont peu nombreuses. Des pâturages alpins aux régions frontalières orientales, des régions arctiques aux *dehesas* méridionales et aux régions ultrapériphériques de l'Union européenne, ainsi qu'aux îles méditerranéennes, les zones rurales d'Europe ont besoin de bétail pour leur survie. Compte tenu de son rôle crucial dans le maintien de la population dans les zones rurales et de sa vitalité économique, l'élevage apporte une contribution importante aux objectifs de l'UE en matière de sécurité et de préparation. Le flanc de la frontière orientale de l'Europe est exposé à un risque élevé d'abandon des terres, accompagné d'une diminution rapide du cheptel, ce qui réduit encore la résilience de ces régions face aux risques de crise et de sécurité⁽¹⁾.

Le secteur de l'élevage de l'UE joue un rôle crucial dans la contribution à la sécurité alimentaire en fournissant des protéines de haute qualité, non seulement dans l'UE, mais aussi au niveau mondial, avec une balance commerciale de l'UE positive et une demande croissante de produits de l'UE grâce à des normes, une qualité et une durabilité de premier plan au niveau mondial⁽²⁾, qui leur permettent de porter le drapeau de l'excellence européenne dans le monde entier.

En tant que secteur stratégique clé pour la compétitivité et l'autonomie stratégique ouverte de l'Union, la présente stratégie définit des actions visant à remédier à ses vulnérabilités existantes et à accroître sa résilience dans un monde où la concurrence sur le marché ne cesse de croître. Dans le même temps, le secteur doit mieux répondre aux attentes croissantes de la société, en particulier en ce qui concerne le bien-être animal, transformer son empreinte environnementale en externalités positives et renforcer son ancrage territorial. Des améliorations dans l'intégration de la chaîne alimentaire et l'adoption d'une approche entièrement circulaire permettraient de valoriser tous les sous-produits et la biomasse afin de générer des revenus supplémentaires pour les agriculteurs, tout en réduisant l'empreinte carbone de la production animale.

⁽¹⁾ Communication sur les régions orientales de l'UE limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine, COM(2026) 82 final.

⁽²⁾ À l'échelle mondiale, la consommation de viande devrait encore augmenter en raison de la croissance rapide de la population et des revenus. L'Union est un acteur mondial de premier plan dans le domaine des produits animaux. En 2025, l'UE a exporté pour 53 milliards d'EUR de produits animaux, tandis que les importations se sont élevées à 16 milliards d'EUR. Les produits laitiers arrivent en première position: en 2025, ils s'élevaient à 20,7 milliards d'EUR, avec un excédent commercial net de 18 milliards d'EUR. La balance commerciale de l'UE en ce qui concerne les produits animaux a été positive au cours de la dernière décennie.

Comme annoncé dans la communication intitulée «Une vision pour l’agriculture et l’alimentation»⁽³⁾, le secteur de l’élevage de l’UE mérite une stratégie à long terme qui respecte la diversité et les spécificités de la production animale dans toute l’Europe. Il est essentiel de poursuivre la transition vers un secteur de l’élevage résilient, compétitif et durable dans l’UE pour lutter contre le dépeuplement des territoires les plus vulnérables tout en contribuant à l’objectif de neutralité climatique d’ici à 2050. Cette transition figurera parmi les objectifs soutenus par la PAC après 2027, soutenant ainsi la mise en œuvre de la stratégie de renouvellement des générations⁽⁴⁾, de la stratégie de l’UE pour la bioéconomie⁽⁵⁾, du nouveau plan d’action rural à venir⁽⁶⁾, du plan d’action sur les engrais⁽⁷⁾ et de la communication sur la gestion intégrée des risques d’incendies de forêt⁽⁸⁾. Au niveau international, la Commission collabore avec des organismes multilatéraux pour accompagner cette transition par un alignement sur les normes internationales, notamment l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) dans le cadre du plan d’action mondial pour un élevage durable.

Pour garantir la viabilité à long terme du secteur de l’élevage de l’UE, une stratégie est nécessaire en vue:

- de progresser vers un **système d’élevage résilient**, résistant aux crises et mieux adapté au stress climatique;
- de renforcer sa **compétitivité** au niveau de l’UE et au niveau mondial;
- d’assurer la pérennité du secteur en **renforçant les conditions de bien-être animal et en réduisant au minimum son empreinte climatique et environnementale**;
- de veiller à ce que les systèmes de production animale continuent de **correspondre aux caractéristiques uniques des différentes régions**, soutiennent les économies et les traditions rurales dans toute l’Europe et continuent de contribuer au maintien de leur riche biodiversité;
- de favoriser l’**excellence** dans la production animale en tant qu’approche européenne distincte de l’élevage, reconnue et appréciée par les consommateurs, en particulier en ce qui concerne le bien-être animal.

La stratégie s’appuie sur une large participation des parties prenantes, encadrée par l’axe de travail sur l’élevage, comprenant plus d’un an de dialogue avec les États membres, les agriculteurs, les représentants de l’industrie et la société civile, notamment le Comité européen de l’agriculture et de l’alimentation. Elle s’accompagne d’une stratégie en matière de protéines visant à rendre le système de l’UE en matière de protéines plus

⁽³⁾ Une vision pour l’agriculture et l’alimentation – Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures, COM(2025) 75 final.

⁽⁴⁾ Stratégie pour le renouvellement des générations dans l’agriculture, COM(2025) 872 final.

⁽⁵⁾ Un cadre stratégique pour une bioéconomie européenne compétitive et durable, COM(2025) 960 final.

⁽⁶⁾ Reviewed EU rural action plan Accompanying the document Report from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions The long-term vision for the EU’s rural areas: key achievements and ways forward (Plan d’action rural de l’UE révisé, accompagnant le document intitulé «Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Une vision à long terme pour les zones rurales de l’UE: principales réalisations et pistes pour l’avenir», SWD(2024) 451 final.

⁽⁷⁾ Plan d’action sur les engrais: un partenariat pour assurer la disponibilité et le caractère abordable des engrais produits dans l’UE, ainsi que l’autonomie stratégique dans ce domaine, COM(2026) 310 final.

⁽⁸⁾ Communication sur la gestion intégrée des risques d’incendies de forêt, COM(2026) 330 final.

résilient et plus durable. La présente communication, fondée sur un diagnostic des forces et des faiblesses du secteur présenté dans le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne, tient compte du rapport d'initiative du Parlement européen intitulé «*Comment assurer un avenir durable au secteur de l'élevage de l'UE compte tenu de la nécessité de garantir la sécurité alimentaire et la résilience des agriculteurs et de répondre aux défis posés par les maladies animales*»⁽⁹⁾.

2. LE SECTEUR DE L'ELEVAGE DE L'UE AUJOURD'HUI

2.1. Perspectives et difficultés

Le secteur de l'élevage de l'UE est confronté à une combinaison de pressions structurelles et quotidiennes. Ces pressions contribuent déjà à la sortie des exploitations agricoles dans certaines régions, en particulier pour les bovins, les ovins et les caprins, et suscitent des inquiétudes quant à la continuité à long terme de l'activité d'élevage dans certaines parties de l'Union. Par exemple, la France a perdu 16 % de sa population bovine au cours de la dernière décennie et, au cours de la même période, l'Allemagne a perdu 22 % de sa population porcine.

La **rentabilité** constitue un défi majeur. Les coûts élevés des intrants, la volatilité du marché et l'exposition aux fluctuations des prix des aliments pour animaux et de l'énergie continuent de comprimer les marges. Dans le même temps, le respect des normes élevées de l'UE nécessaires pour protéger le bien-être animal, la sécurité alimentaire, le climat et l'environnement peut générer des coûts de production qui ne se reflètent pas toujours dans les prix du marché. Les agriculteurs bénéficient en outre d'un faible pouvoir de négociation à l'égard des acheteurs.

Le secteur de l'élevage de l'UE est également confronté à des défis en matière de durabilité. Il s'agit d'une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'agriculture et de pollution par l'ammoniac et les nutriments, qui ont une incidence sur le climat, la qualité de l'air et de l'eau ainsi que la biodiversité. Bien que les émissions aient constamment diminué, le rythme est lent. La concentration de la production animale dans certaines zones de l'UE crée des déséquilibres en matière de nutriments, ce qui entraîne une pollution par les nutriments. Dans le même temps, le pâturage extensif est essentiel pour maintenir des prairies qui favorisent la biodiversité et les biotopes ruraux, préservent la nature et contribuent à prévenir l'abandon des terres et le dépeuplement des zones rurales.

Plusieurs **vulnérabilités structurelles** influencent encore les perspectives du secteur. Le vieillissement de la population agricole, le renouvellement insuffisant des générations, la pénurie de main-d'œuvre, notamment dans les services vétérinaires ruraux, et les conditions de travail exigeantes menacent sa capacité future. Les effets du changement climatique et les épidémies de maladies animales pèsent sur les résultats économiques.

L'avenir du secteur de l'élevage de l'UE doit s'appuyer sur ses atouts et possibilités importants. Le secteur de l'élevage de l'UE est ancré dans la tradition, mais il s'appuie sur l'innovation et l'esprit d'entreprise. Sa diversité en matière de systèmes de production, d'espèces et de territoires renforce la résilience et la capacité d'adaptation. Des normes européennes élevées renforcent la confiance des consommateurs et permettent un positionnement fort sur les marchés haut de gamme. Dans plusieurs secteurs, des systèmes

⁽⁹⁾ 2025/2053(INI).

de production efficaces, des services vétérinaires avancés et des chaînes d'approvisionnement bien développées favorisent la productivité et les résultats à l'exportation. L'innovation et l'adoption d'approches de bioéconomie circulaire améliorent à la fois la compétitivité et les résultats environnementaux. Les agriculteurs ne sont pas seulement des producteurs de denrées alimentaires, mais ils deviennent de plus en plus des gardiens de la nature, des prestataires d'hébergements touristiques et des «producteurs d'énergie». Ils produisent de l'énergie renouvelable à des fins agricoles et, dans de nombreux cas, pour une consommation plus large, réduisant ainsi la dépendance de l'UE à l'égard des solutions de substitution fondées sur les combustibles fossiles.

3. LA STRATEGIE

L'Union de 2040 doit être un lieu où l'élevage durable non seulement survit, mais prospère.

Le secteur doit être soutenu par un cadre politique cohérent qui soit simple, prévisible et qui tienne compte des réalités agricoles. Au cours de la prochaine période de programmation et sans préjuger des négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel (CFP), la PAC restera le principal pilier du soutien, tant pour les revenus que pour les investissements et les incitations, dans le cadre des futurs plans de partenariat national et régional (ci-après les «plans PNR») et sera complétée par le programme Horizon Europe⁽¹⁰⁾ et le Fonds européen pour la compétitivité (FEC) ⁽¹¹⁾ proposés pour stimuler l'innovation.

Cette stratégie fournit une orientation à long terme pour la compétitivité et la durabilité du secteur, dans un contexte de préparation accrue. Elle se traduit par des points d'action opérationnels au niveau de l'UE, des États membres et des parties prenantes, l'accent étant mis sur des solutions territoriales ciblées adaptées aux différents systèmes de production et aux différentes régions, dans le cadre d'une approche globale, cohérente et transversale.

La Commission a l'intention de maintenir l'**axe de travail sur l'élevage** en tant que forum de discussion et de poursuite du développement de certaines initiatives recensées ci-dessous, étant donné qu'il offre un moyen inclusif de mettre en œuvre la stratégie.

3.1. Un secteur de l'élevage résilient et résistant aux crises

Un système d'élevage résilient est essentiel à la sécurité alimentaire, à l'autonomie stratégique et à la vitalité rurale de l'Union. La résilience est plus que la capacité à se redresser après un choc. Cela signifie également être en mesure d'anticiper les risques, de réduire les vulnérabilités, de s'adapter aux changements structurels et de continuer à fournir des denrées alimentaires sûres, durables et abordables dans des conditions de plus en plus difficiles. Pour le secteur de l'élevage, il s'agit désormais d'une priorité urgente. Les producteurs sont confrontés à une pression croissante en raison de la volatilité des

⁽¹⁰⁾ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon Europe» pour la période 2028-2034, définissant ses règles de participation et de diffusion, et abrogeant le règlement (UE) 2021/695, COM(2025) 543 final.

⁽¹¹⁾ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'établissement du Fonds européen pour la compétitivité, comprenant le programme spécifique pour les activités de recherche et développement en matière de défense, abrogeant les règlements (UE) 2021/522, (UE) 2021/694, (UE) 2021/697, (UE) 2021/783, et modifiant les règlements (UE) 2021/696, (UE) 2023/588 et (UE) [programme pour l'industrie européenne de la défense], COM(2025) 555 final.

marchés, de l'augmentation des intrants et des coûts fixes, du changement climatique, de la pénurie d'eau, des maladies animales, de la pénurie de main-d'œuvre et du manque de travailleurs qualifiés, de l'instabilité géopolitique et de la concurrence mondiale déloyale. Un secteur plus fort et plus résilient est donc nécessaire à la fois pour protéger les moyens de subsistance des agriculteurs et pour préserver la capacité de production de l'Union.

La première priorité consiste à renforcer le cadre de gestion des risques. Les éleveurs ont besoin d'un meilleur accès au financement, à l'assurance, à la réassurance, aux fonds de mutualisation et aux instruments de stabilisation des revenus qui tiennent compte des risques spécifiques du secteur, notamment les événements climatiques, les perturbations du marché et les maladies animales. La future politique devrait améliorer la cohérence entre la gestion des risques et la gestion des crises afin que l'aide d'urgence ne se substitue pas à la préparation, mais la complète.

Dans ce contexte, la Commission prépare actuellement les travaux préparatoires avec les institutions financières, notamment la Banque européenne d'investissement, en vue d'étudier la possibilité de mettre au point un **dispositif financier dédié à la gestion des risques au titre du cadre financier pluriannuel pour l'après-2027**, couvrant les besoins en matière d'assurance et de réassurance liées au climat et étendant le soutien aux risques liés aux maladies animales, afin de compléter les instruments existants⁽¹²⁾.

La boîte à outils de gestion des risques dans le cadre de la PAC actuelle et future est déjà assez complète⁽¹³⁾, offrant aux États membres la possibilité de choisir et d'adapter ces outils à leurs besoins. La Commission élaborera un **manuel contenant des orientations pratiques sur la gestion des risques**, en s'appuyant sur l'expertise de l'UE et internationale, afin que les États membres puissent mieux tenir compte de ces besoins dans leurs futurs plans PNR. Ce manuel **complètera les recommandations de la PAC** qui couvriront également les aspects liés à la gestion des risques. La Commission évaluera et réduira également, le cas échéant, les obstacles administratifs à la mise en place d'outils spécifiques de gestion des risques, tels que les fonds de mutualisation, afin de remédier à la faible utilisation, en particulier par les petites exploitations.

La deuxième priorité consiste à renforcer la prévention des maladies et la réaction à celles-ci. Les maladies animales, y compris les zoonoses, restent l'une des menaces les plus graves pour la résilience du bétail, la biodiversité et, potentiellement, la santé humaine. Les épidémies récentes, dont la fréquence s'est fortement intensifiée, ont montré l'ampleur des dommages économiques et sociaux qu'elles peuvent causer, notamment la destruction de nombreux animaux et les perturbations des échanges commerciaux et de l'activité rurale. Des **mesures de biosécurité fortes** restent une première ligne de défense et constituent un élément essentiel de la prévention. En outre, l'**évaluation de la législation sur la santé animale** servira de base à la mise à jour de l'approche «Une seule santé» de l'Union en matière de gestion des maladies, notamment un recours plus large et fondé sur des données scientifiques à la vaccination préventive, le cas échéant. Afin de

⁽¹²⁾ Fi-Compass, 2025, an overview of agricultural climate risk trends across Europe under the current climate and in 2050 – Insurance and Risk Management Tools for Agriculture in the EU (Vue d'ensemble des tendances en matière de risques climatiques agricoles en Europe dans le contexte du climat actuel et en 2050 – Outils d'assurance et de gestion des risques pour l'agriculture dans l'UE) (https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/EAFRD_AGRRI_Insurance_Risk_MA.pdf)

⁽¹³⁾ Banque mondiale, Solutions for Better Agri-Risk Management in the European Union (Solutions pour une meilleure gestion des risques agricoles dans l'Union européenne) (<https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/099032326044016306>)

renforcer la capacité d'adaptation aux risques et maladies émergents, **la Commission examinera si le système actuel de catégorisation des maladies reste adapté à sa finalité** et si les critères de catégorisation répondent de manière adéquate à des défis spécifiques. Afin de renforcer les mesures harmonisées de lutte contre les maladies dans l'ensemble de l'UE, la Commission continuera de proposer des mises à jour de la législation conformément aux dernières évolutions scientifiques et aux normes internationales établies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et adoptera des règles d'exécution pour clarifier les rôles et les responsabilités. Afin de favoriser un recours plus large et fondé sur des données scientifiques à la vaccination préventive, **la Commission évaluera également si les règles et principes actuels en matière de vaccination restent appropriés.**

Ces travaux devraient se fonder sur les avis scientifiques les plus récents de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et être soutenus par un engagement international plus fort visant à promouvoir l'acceptation des mesures sanitaires de l'UE. Afin de remédier à la reconnaissance inégale de la régionalisation par les pays tiers, la Commission continuera de soutenir les États membres en élaborant des **orientations sur l'application de la vaccination associées à la régionalisation et à la compartimentation**, tout en continuant à plaider en faveur de la reconnaissance de l'approche de régionalisation de l'UE, notamment la vaccination, avec les partenaires commerciaux dans les enceintes bilatérales et multilatérales.

La poursuite **de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la santé animale et de la vaccination**, notamment les vaccins DIVA⁽¹⁴⁾, reste essentielle, notamment en ce qui concerne les vaccins potentiels contre les principales maladies transfrontières. Le volet spécifique proposé dans le cadre d'Horizon Europe soutiendra ces travaux.

Dans le cadre des mesures préventives, la Commission continuera de soutenir et de renforcer les capacités des États membres en matière de surveillance des maladies animales concernées, en garantissant **une détection précoce et une action rapide**. Les mécanismes d'alerte précoce sont très importants. La Commission évaluera comment financer l'amélioration des systèmes existants, mieux intégrer la numérisation dans la détection et l'alerte, ainsi que comment améliorer la diffusion d'informations auprès des agriculteurs dans l'ensemble de l'UE (applications, lignes d'assistance téléphoniques).

Dans le même temps, **un financement adéquat de l'UE est fondamental pour la prévention, la surveillance, le contrôle et l'éradication**, en particulier pour les mesures d'urgence en cas d'apparition de foyers. La facilité de l'UE proposée dans le cadre du CFP permet une politique commune dans les domaines de la santé et de la sécurité (notamment pour les animaux) et peut fournir un soutien spécifique en cas de maladies animales, sous réserve de procédures budgétaires annuelles. Les États membres pourraient également prévoir, dans leurs plans PNR, un meilleur accès des agriculteurs aux outils de prévention, notamment la biosécurité et les vaccins, ainsi que l'adoption de ces outils, et garantir des services de conseils appropriés et un personnel vétérinaire suffisant en introduisant des incitations financières pour les vétérinaires dans les zones rurales, tandis que les parties prenantes devraient renforcer les mesures de biosécurité dans les exploitations et intégrer les bonnes pratiques pour prévenir les maladies animales.

⁽¹⁴⁾ Les vaccins DIVA (différenciation des animaux infectés et des animaux vaccinés) sont un type de vaccin spécialisé conçu pour distinguer les animaux vaccinés de ceux qui ont été naturellement infectés par une maladie. Cette distinction est essentielle pour l'efficacité de la lutte contre les maladies, de la surveillance et de la réglementation du commerce des animaux d'élevage et d'autres animaux.

La troisième priorité consiste à investir davantage dans l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'innovation. Il pourrait s'agir notamment de soutenir les innovations qui réduisent l'intensité des émissions, améliorent la gestion des nutriments et renforcent la contribution des systèmes d'élevage à l'économie circulaire, parallèlement à des mesures d'adaptation. La résilience dépend de plus en plus de la capacité du secteur à faire face au stress climatique et à utiliser les ressources de manière plus efficace. Une utilisation plus efficace de l'eau peut contribuer à la fois à la résilience de l'eau et à celle des agriculteurs. Cela inclut la préservation et l'utilisation durable des ressources génétiques ainsi que des stratégies de sélection qui améliorent les caractères de résilience tels que la tolérance à la sécheresse et la résistance à la chaleur. Les techniques génomiques et de sélection animale de pointe sont bénéfiques tant pour l'économie que pour l'environnement. Elles entraînent une diminution de la consommation d'aliments pour animaux et une réduction des émissions, ce qui signifie des économies pour les agriculteurs et une moindre exposition aux fluctuations volatiles des prix. Une meilleure résilience nécessite également d'améliorer les logements et la ventilation, la protection contre les inondations et d'autres infrastructures résilientes au changement climatique.

La recherche et l'innovation (R&I) en matière de pratiques et de technologies durables sont des facteurs essentiels pour rendre le secteur de l'élevage de l'UE plus résilient⁽¹⁵⁾. **L'UE devrait également se concentrer sur le développement et le déploiement de solutions.** Cela devrait comprendre le soutien à un effort de R&I plus important et plus coordonné en matière de systèmes d'élevage durables, **le développement et l'adoption** d'outils pratiques tels que des systèmes d'aide à la décision, des capteurs, des applications de mégadonnées, la robotique, des solutions d'alerte précoce et l'élevage de précision, tout en promouvant une approche systémique et territorialisée. Afin d'accélérer les effets sur le terrain, **l'innovation devrait être plus étroitement alignée sur les besoins des agriculteurs**, de sorte que des solutions résilientes soient testées, développées et déployées plus rapidement dans l'ensemble des régions et des systèmes de production. Cette démarche sera soutenue par la nouvelle approche stratégique à venir en matière de recherche et d'innovation AgRI 2040 et Food 2040. Cette nouvelle approche définit l'élevage comme un domaine d'action clé pour la recherche et l'innovation et met l'accent sur une meilleure valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation dans les start-up et les scale-up et en déploiement industriel complet.

La résilience exige également que le secteur de l'élevage devienne moins dépendant des intrants importés et plus capable de s'appuyer sur les ressources nationales et circulaires, comme le prévoient la stratégie de l'Union en matière de protéines et le plan d'action sur les engrais. Dans le même temps, une intégration plus étroite avec les pays candidats et partenaires offre des possibilités de renforcer la résilience et l'autonomie stratégique de l'Union en développant progressivement des chaînes de valeur agroalimentaires plus intégrées et plus durables.

Exemples de projets d'investissement coopératifs en faveur de la résilience:

⁽¹⁵⁾ Différents instruments financiers au titre du CFP pour l'après-2027 pourraient soutenir un effort de R&I plus important et plus coordonné en matière de systèmes d'élevage durables et résilients, couvrant la santé et le bien-être des animaux, la prévention des maladies et les vaccins, les systèmes mixtes, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la réduction des incidences sur l'environnement, l'efficacité des aliments pour animaux et des nutriments, les ressources génétiques et la sélection en faveur des caractères de résilience, les solutions de bioéconomie circulaire, l'innovation sociale et les technologies numériques.

- installation de panneaux solaires dans l'exploitation et d'une unité de biogaz partagée utilisant du fumier, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de l'énergie externe et des engrais;
- construction d'un système de stockage et de recyclage de l'eau pour faire face aux sécheresses et aux vagues de chaleur;
- adhésion à un fonds de mutualisation et à un régime d'assurance climatique soutenus par les politiques des États membres visant à stabiliser les revenus lors de phénomènes météorologiques extrêmes.

Les États membres devraient **continuer à soutenir les pratiques agricoles qui intègrent la résilience et la durabilité dans leurs modèles économiques, telles que l'agriculture biologique**, et à encourager la transition vers une résilience à long terme au moyen de paiements de transition. Les mesures de **renouvellement des générations** devraient mieux refléter la situation spécifique de l'élevage.

Une meilleure coopération tout au long de la chaîne d'approvisionnement peut contribuer à réduire la volatilité des prix et à améliorer l'accès aux intrants, tandis que la participation à des plateformes de partage des connaissances et à des partenariats d'innovation peut accélérer la diffusion des bonnes pratiques.

Exemple: dans une zone vulnérable à la fièvre catarrhale ovine, à la dermatose nodulaire contagieuse ou à l'influenza aviaire, les autorités et les parties prenantes assurent un système coordonné de prévention des maladies:

- les États membres cofinancent, dans le cadre des plans PNR, les mises à niveau en matière de biosécurité (stations de désinfection, accès contrôlé aux exploitations agricoles, zones de séparation);
- les agriculteurs reçoivent, par l'intermédiaire des fonds PNR, une formation sur la prévention des maladies et la planification des mesures d'urgence par l'intermédiaire de services de conseil et de groupes du partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement rural (PEI-AGRI);
- les États membres et la chaîne de valeur de l'élevage s'engagent dans un cadre de partage des coûts pour financer conjointement les réponses aux épidémies, notamment l'indemnisation des producteurs touchés, sur la base de mécanismes financiers préétablis (les coûts d'éradication, d'endiguement et de reprise sont répartis entre les redevances/groupements d'assurance publics et privés).
- un programme public-privé de vaccination et de surveillance est mis en œuvre à mesure que de nouveaux vaccins deviennent disponibles grâce à la R&I soutenue par l'UE.

Les États membres ont un rôle central à jouer pour transformer ces objectifs en un soutien concret sur le terrain:

- en intégrant des investissements en faveur de la résilience dans leurs plans PNR et en améliorant l'accès des agriculteurs aux outils de prévention des maladies;
- en promouvant des assurances et des fonds de mutualisation adaptés aux secteurs de l'élevage;
- en veillant à ce que les services de formation et de conseil agricole comprennent une solide expertise en matière de résilience du bétail;
- en soutenant les investissements et les actions agroenvironnementales et climatiques, y compris les programmes d'efficacité, qui contribuent à préserver et à utiliser de manière durable les **ressources génétiques du bétail** qui renforcent la résilience du

secteur de l'élevage et soutiennent la biodiversité, la bonne santé des sols et la résilience dans le domaine de l'eau en tant que base de la résilience du secteur de l'élevage;

- en envisageant des mesures visant à remédier aux pénuries dans les services vétérinaires ruraux, par exemple au moyen d'incitations ciblées ou de consultations numériques, et à soutenir les compétences numériques, la connectivité et les investissements au niveau des exploitations agricoles;
- en soutenant les organisations de producteurs, les modèles coopératifs et les interventions sectorielles de la PAC, ce qui peut contribuer à renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs et leur capacité à gérer les risques collectivement.

3.2. Un secteur de l'élevage compétitif au niveau de l'UE et au niveau mondial

Pour être effectivement compétitif sur le marché mondial, le secteur de l'élevage a besoin d'un cadre à long terme plus prévisible pour les investissements, d'utiliser l'effet de levier des technologies avancées et des pratiques innovantes, tout en bénéficiant de conditions de concurrence équitables et d'une réduction de la charge réglementaire. Il convient d'enrayer la tendance actuelle à la décapitalisation et d'accroître la rentabilité si l'on veut que la chaîne de valeur européenne de l'élevage reste compétitive et attire de nouveaux arrivants dans la profession. Le maintien de normes élevées de l'UE en matière de sécurité alimentaire et de santé animale, de bien-être animal et d'environnement doit permettre au secteur de répondre fermement à la pression de la concurrence mondiale.

La priorité est d'aider le secteur à combler le déficit d'investissement, à stimuler son adoption de l'innovation et de la numérisation afin de se moderniser et de renforcer la compétitivité et la durabilité. Pour de nombreux éleveurs, et en particulier les jeunes et les nouveaux, des capitaux initiaux importants sont nécessaires pour moderniser les infrastructures, les machines et les systèmes de gestion du fumier. Le Fi-Compass estime le déficit de financement du secteur de l'élevage à plus de 18 milliards d'EUR⁽¹⁶⁾.

Alors que la Commission évalue actuellement l'incidence de son examen du bien-être animal, certaines études estiment que la transition vers des systèmes sans cage entraîne d'importants besoins d'investissement⁽¹⁷⁾. **Ces besoins de financement ne peuvent être satisfaits à partir d'une source unique, mais nécessitent une combinaison d'instruments et de mesures tant de la part de l'UE que des États membres.** Il s'agit

⁽¹⁶⁾ <https://www.fi-compass.eu/library/market-analysis/financial-gap-eu-agricultural-sector?page=1>

⁽¹⁷⁾ *Des études commandées par des organisations d'agriculteurs pour estimer l'incidence de la transition vers des systèmes sans cages dans le secteur des poules pondeuses et des porcs indiquent des besoins d'investissement au niveau de l'UE d'environ 6,7 milliards d'EUR pour le secteur porcin¹ (0,02 EUR par kg de viande porcine pour une période d'amortissement de 15 ans) et de 2,6 milliards d'EUR pour le secteur des poules pondeuses² (0,0017 EUR par œuf pour une période d'amortissement de 15 ans). Les coûts découlent principalement de la nécessité de convertir ou de remplacer les installations d'élevage existantes et d'installer les infrastructures et les équipements nécessaires pour une production sans cage. Ces données ne sont citées qu'à titre d'exemple. La Commission prépare actuellement une évaluation d'impact analysant toutes les données et questions pertinentes liées à ses propositions prévues.*

¹ Potori et al. (2024). *An Assessment of the Impacts of the Phasing Out of Cages in EU Livestock Farming: The Pig Sector*. *Agriculture*, 14(1), 111.

² Majewski et al. (2024). *An Assessment of the Impacts of the Phasing Out of Cages in EU Livestock Farming: The Layer Sector*. *Agriculture*, 14(2), 187.

notamment d'une meilleure rémunération du marché, d'un soutien public, de l'accès aux instruments financiers et aux investissements privés, ainsi que de l'exploitation du potentiel des nouveaux modèles d'entreprise circulaires et d'une meilleure valorisation des sous-produits. Des compétences, une culture financière et des conseils adéquats, ainsi qu'un cadre juridique plus stable et plus clair sont également nécessaires.

La PAC reste un outil essentiel pour soutenir les revenus des agriculteurs, les inciter à déployer des efforts en matière de durabilité et à fournir un soutien à l'investissement, et la prochaine période de financement offre des possibilités adaptées aux différents besoins, des petites aux grandes exploitations. Grâce à une combinaison de diverses mesures, y compris des investissements dans les infrastructures et un soutien aux projets innovants, les plans PNR proposés et le Fonds européen pour la compétitivité pourraient contribuer à accroître les investissements dans la durabilité, la compétitivité et la résilience.

La Commission examinera toutes les options, notamment l'exploration d'un éventuel instrument financier spécifique pour le secteur de l'élevage afin de combler le déficit de financement des investissements dans la transition vers des niveaux plus élevés de durabilité et de bien-être animal.

Les États membres devraient également envisager d'autres initiatives, telles qu'un meilleur accès aux prêts, aux prêts garantis par l'État, aux instruments de passation de marchés publics, aux mesures de marché et à des conditions de prêt plus favorables pour tous les agriculteurs, en particulier les jeunes et les nouveaux arrivants. La Commission étudiera avec la Banque européenne d'investissement la possibilité d'un accès préférentiel aux prêts pour les agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes sans cages sur la base des résultats de la révision législative. Parallèlement, les systèmes récompensant l'agrostockage de carbone et les crédits nature pourraient apporter une valeur ajoutée aux exploitations qui investissent dans des systèmes d'élevage plus durables.

Outre le financement, il est essentiel de garantir un **cadre juridique stable, prévisible et clair** qui permette une planification et des investissements à long terme. Cela renforcera la confiance des investisseurs et facilitera les décisions d'investissement, dont le remboursement prend souvent des décennies. Les **procédures d'octroi de permis** par les autorités nationales, régionales et locales sont à l'origine de certaines de ces incertitudes et doivent être traitées en priorité. Afin d'accroître la sécurité juridique tant pour les opérateurs économiques que pour les autorités publiques, la Commission a présenté, fin 2025, une proposition relative à l'accélération des procédures d'octroi de permis⁽¹⁸⁾ et une proposition relative à l'accélération des évaluations environnementales. Un test de résistance des directives «Oiseaux» et «Habitats» est en cours et la Commission y donnera suite, le cas échéant, par de nouvelles mesures.

Pour encourager une meilleure rétribution par le marché, il est nécessaire de s'efforcer de mieux informer les consommateurs, **d'aligner les attentes des consommateurs sur des mécanismes de tarification équitables et de poursuivre la diversification du marché** afin de tirer parti des marchés à valeur élevée.

Le renforcement de la compétitivité doit être équitable. Le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire et leur protection contre les pratiques commerciales déloyales constituent une priorité de longue date qui sera renforcée par la

⁽¹⁸⁾ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives (UE) 2018/2001, (UE) 2019/944 et (UE) 2024/1788 en ce qui concerne l'accélération des procédures d'octroi de permis, COM(2025) 1007.

révision de la directive relative aux pratiques commerciales déloyales (PCD)⁽¹⁹⁾, en s'appuyant sur l'expérience acquise à ce jour. Les agriculteurs doivent obtenir **une meilleure rémunération, notamment grâce aux activités économiques émergentes liées au développement de la bioéconomie et à la valorisation des sous-produits**. La Commission évaluera la meilleure manière d'intégrer ces aspects dans les travaux de l'Observatoire européen de la chaîne agroalimentaire (AFCO) afin d'assurer la transparence du marché tout au long de la chaîne de valeur et de renforcer la confiance.

La durabilité et la circularité sont des arguments économiques solides pour les agriculteurs. Les pratiques circulaires et la bioéconomie renforcent l'autonomie alimentaire et maximisent la valorisation de la biomasse (y compris les sous-produits animaux), ce qui permet de réduire les déchets et d'offrir des revenus plus prévisibles aux agriculteurs. **Les sous-produits tels que la laine ou le fumier ne sont pas des déchets, mais plutôt des ressources** qui ont de la valeur et servent plusieurs objectifs dans une bioéconomie circulaire, et la législation devrait reconnaître leurs caractéristiques et leur potentiel. Les acteurs en aval (par exemple, les producteurs de produits laitiers ou de viande) voient de plus en plus l'intérêt économique d'offrir des récompenses aux agriculteurs qui réduisent les émissions dans les exploitations, rendant ainsi les activités d'élevage durables plus compétitives.

La compétitivité doit également être renforcée par **une meilleure intégration de la chaîne alimentaire et l'élaboration de normes de qualité de la viande**. Il convient de promouvoir davantage le potentiel de l'intégration du secteur laitier et de la viande bovine. Un meilleur alignement entre les chaînes d'approvisionnement pourrait améliorer les performances économiques et environnementales des systèmes de production laitière et de viande bovine. Les chaînes de valeur de haute qualité dans les zones rurales et les infrastructures sont tout aussi importantes. L'expérience acquise avec le développement des organisations de producteurs et des coopératives montre comment les outils intégrés dans le règlement portant organisation commune des marchés (OCM)⁽²⁰⁾ contribuent à renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur et à accroître leur part de la valeur créée.

L'équité n'est pas seulement interne, mais aussi externe. La promotion de la **réciprocité et d'un meilleur alignement des normes de production dans le monde** nécessite des contrôles appropriés, des garanties efficaces et un effort continu en faveur de normes élevées. Il s'agit d'un travail en cours et d'une priorité claire. L'importation de produits fabriqués selon des normes moins strictes désavantage non seulement les producteurs de l'UE sur le plan commercial, mais supprime également les émissions mondiales plutôt que de les réduire. Le renforcement des contrôles des denrées alimentaires et des produits animaux et végétaux entrant dans l'UE est en cours et a été considérablement renforcé⁽²¹⁾. Les garanties sont des pratiques courantes dans les accords conclus par l'Union et elles protègent les agriculteurs européens contre toute importation préjudiciable. Il s'agit notamment de quotas bien calibrés dont les volumes sont liés aux

(19) Directive (UE) 2019/633 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur les pratiques commerciales déloyales dans les relations interentreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2019/633/oj>.

(20) Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n° 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du Conseil, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2013/1308/oj>.

(21) [La Commission annonce un renforcement des contrôles sur les produits importés dans l'UE.](#)

conditions du marché de l'UE et de clauses de sauvegarde automatiques pour certains accords qui fournissent un niveau de protection supplémentaire. Des normes élevées en matière de sécurité alimentaire, en particulier en ce qui concerne l'utilisation d'antimicrobiens et d'hormones, sont rigoureusement appliquées. **Les règles en matière de bien-être animal sont en cours de révision afin de garantir un meilleur alignement des normes applicables aux produits importés.** Pour la prochaine période financière, la proposition visant à établir un filet de sécurité commun doté d'un budget substantiel permettra à l'Union de mieux protéger les agriculteurs en période de volatilité des marchés. Dans le même temps, la Commission s'engagera dans une **diplomatie agroalimentaire spécifique, intensifiera ses missions de haut niveau et ses mesures de promotion afin d'ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux pour les exportations européennes.**

La simplification est une composante essentielle de la compétitivité. Des travaux importants ont été lancés, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour permettre au secteur agroalimentaire de bénéficier d'un cadre juridique propice à l'innovation et à la compétitivité, tout en respectant les normes en matière de santé animale, de bien-être des animaux et de sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Les discussions en cours sur le train de mesures omnibus sur la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale apporteront la simplification indispensable. Il est nécessaire d'**assouplir la législation de l'UE en matière d'hygiène** et de mieux utiliser les dispositions en matière de flexibilité qui y figurent, en permettant des adaptations de la structure et de la configuration des abattoirs de faible capacité, tout en respectant les normes en matière de sécurité alimentaire et de bien-être animal et en les combinant efficacement avec la praticabilité opérationnelle. La modification proposée du cadre réglementaire relatif aux **additifs pour l'alimentation animale** dans le train de mesures omnibus sur les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale créera un environnement favorable au développement et à la disponibilité de nouveaux additifs innovants pour l'alimentation animale, tandis que les travaux sur les besoins de simplification supplémentaires sont en cours, notamment dans le cadre des dialogues plus larges sur la mise en œuvre ainsi que des **dialogues sur l'alimentation**. En outre, les **règles relatives aux sous-produits animaux nécessitent des ajustements** afin de mieux faciliter l'économie circulaire, sans compromettre les normes en matière de santé animale et de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

3.3. Un secteur de l'élevage durable

Investir dans la durabilité constitue un investissement dans l'avenir à long terme de l'agriculture. Des normes plus strictes en matière de bien-être animal peuvent permettre d'obtenir de meilleurs résultats économiques, de réduire le risque de maladie et de bénéficier d'un soutien plus large, à condition que les gains en matière de bien-être se traduisent par des avantages mesurables en matière de santé, de productivité ou de prix de prime, un effet net qui varie en fonction du secteur et des conditions du marché. L'efficacité de l'utilisation de l'azote dans les systèmes alimentaires et bioéconomiques⁽²²⁾, notamment grâce à l'efficacité des engrais, protège l'eau et les sols tout en réduisant les coûts des intrants. Les infrastructures résilientes au changement

⁽²²⁾ La [stratégie de l'UE pour la bioéconomie](#) intitulée «**Un cadre stratégique pour une bioéconomie européenne compétitive et durable**», COM(2025) 960 final, s'emploiera à évaluer les meilleures pratiques et innovations en matière de bioéconomie afin d'accroître l'efficacité de l'utilisation de l'azote dans les systèmes de bioéconomie et les réseaux de valeur.

climatique peuvent résister aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes et offrir un retour sur investissement à long terme.

Le succès dépend de la capacité des agriculteurs à investir. C'est pourquoi une **transition juste et équilibrée** est nécessaire pour relever les défis en matière de durabilité. Relever le niveau d'ambition en matière de durabilité soulève des questions quant à savoir **comment les coûts sont répartis tout au long de la chaîne de valeur**. Dans certains cas, la transition vers des améliorations en matière de durabilité peut entraîner une augmentation des coûts de production pour les agriculteurs, une baisse des rendements ou une réduction des densités d'élevage. Certaines pratiques agricoles telles que l'agriculture biologique permettent de maintenir un niveau élevé d'ambition en matière d'environnement et de bien-être animal assorti d'une rentabilité pour les agriculteurs. Pour les autres systèmes, lorsque ces coûts ne peuvent pas être entièrement absorbés par les agriculteurs ou le reste de la chaîne d'approvisionnement, ils se traduisent en définitive par une hausse des prix des denrées alimentaires, supportée par les consommateurs, sans augmenter les revenus des producteurs et entraînant potentiellement une baisse de la demande. Cela souligne la nécessité d'une transition soigneusement calibrée qui apporte des gains de durabilité aux agriculteurs et à la société, tout en gérant les compromis et en préservant l'acceptabilité sociale.

L'Union et les États membres devraient permettre aux agriculteurs de choisir les mesures soutenant la transition les mieux adaptées à leurs exploitations et pratiques individuelles et faciliter leur décision sur la manière de rendre leur activité plus durable.

Les **accords de durabilité de la chaîne de valeur** dans lesquels tous les acteurs, y compris les secteurs intermédiaires et du commerce de détail, assument une partie de la responsabilité sont des outils prometteurs pour soutenir une transition équitable. Ils permettent, par exemple, au secteur du commerce de détail de récompenser les normes plus élevées appliquées par les agriculteurs. La Commission, les États membres et les acteurs privés devraient continuer à promouvoir cette forme de coopération.

Toute vision à long terme pour le secteur de l'élevage doit commencer par mettre à contribution sa diversité. La mosaïque riche de l'UE ne peut être soutenue par une approche unique. Elle nécessite des solutions adaptées et territorialisées qui reflètent les réalités locales et s'appuient sur les atouts régionaux.

S'appuyant sur les progrès déjà accomplis, qui placent **le secteur européen de l'élevage parmi les plus productifs et les plus efficaces sur le plan environnemental⁽²³⁾ au monde**, la conception de la nouvelle période de programmation est l'occasion de transformer cette diversité en interventions concrètes qui donnent une orientation à long terme.

Le **bien-être animal** est au cœur des préoccupations des citoyens en matière d'élevage. Comme l'a déclaré le Parlement européen, «la hausse attendue de la consommation de protéines animales à l'échelle mondiale offre à l'Union l'occasion de se positionner comme exemple mondial en matière d'agriculture respectueuse du climat et du bien-être animal». L'application des règles existantes et un suivi progressif de l'initiative citoyenne européenne «End the Cage Age» (Pour une nouvelle ère sans cage) sont nécessaires pour répondre aux préoccupations des citoyens, en mettant l'accent sur les secteurs dans

⁽²³⁾ FAO: Greenhouse gas emissions from agrifood systems, Global, regional and country trends, 2000–2022.

lesquels une transition vers un système d'élevage sans cage est possible et fondée sur des données probantes et s'accompagne de périodes de transition suffisantes et d'un soutien financier permettant aux agriculteurs de s'adapter. Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires, la transition nécessitera un soutien qui s'étendra sur la prochaine période de financement et au-delà.

Des normes élevées en matière de bien-être améliorent l'utilisation efficace des ressources, par exemple en réduisant les taux de mortalité, en prolongeant la durée de vie productive des animaux et en améliorant la conversion des aliments pour animaux. Alors qu'aujourd'hui, le secteur des poules pondeuses repose principalement sur la mise à mort des **poussins mâles d'un jour**, il est possible de répondre aux exigences éthiques des citoyens en mettant un terme à cette pratique en s'appuyant sur les technologies de sexage in ovo, qui sont désormais disponibles. Elles peuvent renforcer la réputation du secteur des œufs de l'UE en ce qui concerne les produits haut de gamme produits de manière éthique. Bien qu'elle soit disponible et utilisée dans certains États membres, cette technologie n'est pas encore pleinement accessible et abordable pour les petits et moyens couvoirs dans l'ensemble de l'UE. Cela nécessite des efforts supplémentaires pour réduire les coûts et intensifier le déploiement. D'ici fin 2026, la Commission a l'intention de proposer une **révision ciblée des règles en matière de bien-être animal pour les poules pondeuses et les poulets de chair**, en mettant l'accent sur la suppression progressive des cages, les indicateurs pratiques de bien-être dans les exploitations, la fin de la mise à mort systématique des poussins mâles et des exigences équivalentes à l'importation. Afin de valoriser la transition vers l'abandon de la mise à mort des poussins mâles d'un jour, la Commission étudiera la possibilité de mettre à jour les règles de marquage des œufs afin de mieux informer les consommateurs, y compris dans les pays tiers, des améliorations apportées par les agriculteurs. D'ici au deuxième trimestre 2027, une proposition similaire portera sur le **bien-être des porcs**, notamment le passage des cages aux systèmes d'enclos.

Le débat sur l'exportation d'animaux vivants vers des pays tiers, en particulier en vue d'un abattage immédiat, est devenu central ces dernières années. L'apparition de nouveaux foyers et la réapparition de maladies animales dans les États membres de l'UE se traduisent par des obstacles au commerce fréquents, parfois injustifiés. Dans le même temps, les catastrophes naturelles et les situations fluctuantes en matière de sécurité autour des pays de destination menacent la prévisibilité de ces pratiques tant sur la route qu'en mer. Elles peuvent également susciter des préoccupations en matière de bien-être animal. Par conséquent, la Commission procédera à des échanges étroits avec les parties prenantes concernées, la société civile et les pays tiers de destination et, en fonction des résultats de ces échanges, envisagera de nouvelles mesures, en particulier d'éventuelles solutions de substitution à l'exportation d'animaux destinés à l'abattage de l'UE vers des pays tiers, tout en maintenant la position des producteurs européens de bétail sur le marché.

Ces normes élevées pour les producteurs de l'UE doivent être satisfaites par des exigences réciproques pour les produits importés, assorties d'outils d'application adéquats. Les pays tiers peuvent avoir des pratiques moins favorables en matière de bien-être animal, tandis que les citoyens de l'UE attendent de tous les produits présents sur le marché de l'UE qu'ils respectent des normes élevées en matière de bien-être animal. La modernisation des règles de l'UE en matière de bien-être animal et les accords commerciaux de l'UE offrent une occasion essentielle d'**introduire des exigences équivalentes en matière de bien-être animal pour les produits importés**, conformément aux normes de l'OMC.

La **poursuite des efforts visant à réduire les émissions provenant du bétail** reste l'une des priorités. Si les émissions de méthane entérique de l'UE provenant du bétail

représentent une faible part au niveau mondial, elles représentent la plus grande source⁽²⁴⁾ d'émissions agricoles dans l'UE. La lutte contre ces émissions nécessite une approche fondée sur la science et les systèmes, s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes et soutenue par l'innovation et la technologie. Les différentes productions animales ont des externalités climatiques et des potentiels différents pour y faire face, ce qui doit également être pris en considération.

Avant tout, **une politique efficace de réduction des émissions de méthane nécessite des mesures précises**. Certaines méthodes existantes d'estimation des émissions du bétail ne reflètent pas pleinement la variation réelle des émissions entre les différents systèmes de production, races et régimes d'alimentation. Les méthodes de niveau 1 et de niveau 2 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) pourraient sous-représenter la valeur des améliorations dans les exploitations et de la diversité génétique. Dans le même temps, des discussions sont en cours pour étudier la nécessité de tenir compte de la nature biogénique des émissions de méthane dans le cadre d'un cycle du carbone à court terme. Des approches plus affinées sont nécessaires pour mieux refléter les pratiques réelles de gestion et garantir une évaluation plus précise et plus équitable des performances climatiques du bétail. La Commission travaillera donc sur une **méthode harmonisée pour les émissions de GES du bétail au niveau des exploitations et promouvra des outils de surveillance** qui reflètent mieux les mesures mises en œuvre au niveau des exploitations et sont plus adaptés aux besoins du secteur de l'élevage de l'UE. Elle s'appuiera sur les travaux entamés par certains États membres⁽²⁵⁾ en vue de développer une méthode de niveau 3 qui permette une comptabilisation des émissions plus précise et plus différenciée. Ces travaux seront liés à la poursuite du développement des méthodes de production dans le cadre des normes de commercialisation et de l'approche d'excellence de l'UE (voir le point 3.5 ci-dessous). Les résultats devraient également contribuer à améliorer la précision des inventaires nationaux des GES des États membres. L'UE est également prête à échanger sur les pratiques de mesure et d'atténuation avec ses partenaires mondiaux, conformément à son rôle de premier plan au niveau mondial en matière de réduction des émissions de méthane dans le cadre de l'engagement mondial concernant le méthane et des initiatives connexes. En étroite coopération avec les représentants des agriculteurs et les parties prenantes de la chaîne de valeur alimentaire, la Commission élabore actuellement une **boussole volontaire en matière de durabilité dans les exploitations agricoles pour les agriculteurs**. Ce cadre fondé sur des données scientifiques permettra une évaluation pratique et comparable des principales dimensions de la durabilité dans divers systèmes agricoles. La boussole peut également servir d'outil de gestion pour orienter les décisions, suivre les progrès accomplis et rendre compte des performances de manière transparente dans le temps, ainsi que pour s'engager dans des régimes de primes ou des contrats qui récompensent les réductions d'émissions vérifiées, l'amélioration du bien-être animal et la fourniture de services écosystémiques. Elle permettra d'évaluer les **performances sur la base des résultats obtenus sur le terrain**, en s'éloignant progressivement d'une approche fondée sur les exigences. En outre, sur la base d'une méthode pilote de certification, la Commission évalue actuellement l'inclusion des réductions des émissions du bétail dans le champ d'application du règlement relatif aux absorptions de carbone et à l'agrostockage de carbone (CRCF).

(24) Bosco, S., Chen, M., Bielza, M., Montero Castaño, A., Schievano, A., *et al.*, Livestock Feeding and Sustainability: Mapping Environmental, Climate, and Productivity Outcomes, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2760/3398918> (en ligne), JRC143817.

(25) Irish Cattle Breeding Federation (ICBF): <https://www.icbf.com/methane/>.

Elle doit également tenir compte du fait que la production alimentaire est intrinsèquement ancrée dans des processus biologiques naturels et que, malgré le respect de normes élevées de l'UE, elle cause des **émissions endogènes inévitables** qui entraînent certains compromis qui ne peuvent être entièrement éliminés. La demande est un moteur important de la transition, comme expliqué dans la stratégie de l'Union en matière de protéines, et il importe de reconnaître que la réduction de la production de l'UE pourrait entraîner une augmentation des importations et des émissions dans les régions de pays tiers.

De nouvelles avancées dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre doivent être fondées sur une combinaison de mesures et d'incitations efficaces, sur le potentiel des améliorations génétiques, sur l'innovation et sur la technologie, y compris dans les stratégies d'alimentation. La Commission formulera des **recommandations à l'intention des États membres** dans le cadre de la future PAC et leur fournira une **panoplie de pratiques les plus efficaces**. Les États membres peuvent concevoir leurs stratégies en fonction de leur situation spécifique, comme indiqué dans la stratégie de l'UE pour réduire les émissions de méthane adoptée en 2020, en tenant compte des investissements dans des gains d'efficacité qui réduisent les émissions, notamment les races émettant du méthane, l'alimentation de précision et la gestion avancée des effluents d'élevage, tels que le biogaz et l'amélioration des technologies de traitement, ainsi que des solutions de réduction des émissions dans les systèmes agricoles intérieurs. En outre, les solutions technologiques offrent un potentiel d'atténuation important qui pourrait entraîner une baisse d'au moins 16 % des émissions de GES d'ici à 2040⁽²⁶⁾. Par conséquent, une combinaison de mesures ambitieuses et d'incitations au titre de la PAC, ainsi que de technologies et d'innovations, pourrait permettre de réduire considérablement les émissions et contribuer à la réalisation de l'objectif climatique à l'horizon 2040.

Les États membres ont la possibilité d'intégrer les **investissements dans le biogaz et le biométhane** dans leurs futurs plans PNR et/ou à les soutenir au moyen d'autres programmes nationaux. Le cadre des aides d'État offre également différentes options pour ce type de soutien. L'installation de biogaz transforme le fumier et les résidus agricoles en énergie renouvelable, ainsi que le digestat destiné à la fertilisation et, dans certains cas, le digestat déshydraté en litière destinée au bétail. L'énergie produite peut être utilisée dans l'exploitation, voire vendue sur le marché, notamment en utilisant le mécanisme de l'UE sur le biométhane, créant ainsi des revenus complémentaires, renforçant la résilience et la viabilité commerciale des exploitations agricoles tout en réduisant la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et des engrais de synthèse importés.

La protection des ressources naturelles contre la pollution et la garantie d'une bonne santé des sols sont des caractéristiques essentielles d'une stratégie à long terme pour l'avenir de l'élevage. Compte tenu de sa grande diversité, certaines pratiques d'élevage ont une incidence notable sur l'environnement liée à des externalités négatives (telles que les pertes de nutriments, les émissions atmosphériques, etc.), en particulier dans les zones où la concentration de bétail est élevée, tandis que d'autres pratiques telles que le pâturage extensif et l'agriculture biologique contribuent positivement à la gestion et à la conservation de la nature. Par conséquent, les défis environnementaux doivent être relevés de manière adaptée et en partenariat avec les agriculteurs.

⁽²⁶⁾ Estimation de la DG AGRI fondée sur ses propres calculs et scénarios décrits dans le [rapport sur les perspectives agricoles 2022](#).

La future PAC est l'occasion de progresser vers des performances environnementales plus élevées.

Les États membres devraient promouvoir la coopération tout au long de la chaîne de valeur et pourraient apporter un soutien, en particulier dans les zones à forte densité de bétail, afin d'améliorer la gestion des effluents d'élevage et des nutriments et de réduire la pression sur les ressources naturelles, notamment en recourant aux nouvelles interventions que la Commission a présentées dans sa proposition relative à la PAC. Les États membres disposent d'outils pour apporter un soutien accru aux systèmes basés sur le pâturage en fonction de leurs besoins. Ils sont également encouragés à étendre le recours aux cultures de couverture, à diverses rotations de cultures et à d'autres sources d'aliments pour animaux, à accorder un soutien pour accroître les capacités de stockage des effluents d'élevage et à simplifier les procédures pour les investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures de recyclage des nutriments et l'agriculture de précision. Il est important de continuer à soutenir l'agriculture biologique pour atteindre ces objectifs.

La Commission, assistée par l'axe de travail sur l'élevage, encouragera l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, dans le but de mettre en place une **plateforme sur l'élevage dotée d'un répertoire complet de solutions éprouvées** pour le climat, l'environnement et le bien-être animal d'ici à 2027. Ce répertoire recensera des mesures d'atténuation efficaces, présentera des approches efficaces dans les exploitations agricoles et fournira des orientations sur les instruments de la PAC et les mécanismes de soutien disponibles pour faciliter leur adoption.

Les agriculteurs de l'UE respectent déjà des normes environnementales élevées établies dans différents actes législatifs, dont certains ont une incidence significative sur les activités des agriculteurs. **La Commission évalue et teste actuellement certaines de ces règles dans le cadre d'un effort de simplification plus large.**

L'évaluation de la **directive sur les nitrates**⁽²⁷⁾ sera publiée prochainement. Dans le cadre du suivi du rapport, la Commission continuera à coopérer avec les États membres pour recenser les meilleures pratiques et les possibilités de simplification en ce qui concerne la manière d'améliorer la gestion des nutriments au niveau des exploitations agricoles, le calendrier agricole, la tenue de registres et la fertilisation pour les petites exploitations. Elle visera à optimiser la mise en œuvre des règles et à tenir compte des pressions technologiques et du changement climatique, tout en réduisant au minimum les charges inutiles et en veillant à ce que les mesures soient proportionnées et efficaces pour atteindre les normes de qualité de l'eau de l'UE. La Commission conseillera les États membres sur les possibilités de **simplifier la mise en œuvre de la directive, par exemple pour certaines pratiques d'élevage durables, et échangera également avec le comité «Nitrates» sur le rapport d'évaluation.**

La Commission procède également à des tests de résistance sur les règles des directives «Oiseaux» et «Habitats», qui seront intégrés dans un rapport prévu pour la fin de 2026 et permettront d'éclairer les décisions futures. La proposition relative à l'accélération des **procédures d'octroi de permis et la proposition de règlement relatif à l'accélération des évaluations environnementales** [2025/0391 (COD)] répondent déjà partiellement à certaines des demandes de longue date visant à accélérer et à rendre plus prévisible la

⁽²⁷⁾ directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir des sources agricoles, JO L 375 du 31.12.1991, p. 1 (ES, DA, DE, EL, EN, FR, IT, NL, PT), ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/1991/676/oj>.

procédure d'octroi de permis. Une facilitation ciblée des procédures d'octroi de permis est également importante pour accompagner la révision législative visant à supprimer progressivement les cages dans les secteurs des poules pondeuses et des porcs et se justifie compte tenu du fait que le nombre d'animaux détenus resterait constant dans des étables adaptées. **Le potentiel d'un meilleur alignement entre les objectifs environnementaux et la vitalité agricole réside aussi dans l'innovation.** Dans l'UE, l'élevage a généré chaque année plus de 1,4 milliard de tonnes d'effluents d'élevage au cours de la période 2016-2019. Même s'il est associé à la pollution à l'azote dans certaines régions, le recours à l'innovation permet également d'exploiter les effluents d'élevage. La Commission étudie la possibilité d'étendre l'acte relatif à l'azote récupéré à partir d'effluents d'élevage (RENURE) à certains types de digestats liquides à base d'effluents d'élevage avec des garanties environnementales appropriées et présentera une première évaluation préliminaire au troisième trimestre de 2026. De même, l'utilisation du digestat issu de biodéchets comme engrais en tant que tel ou pour la production d'autres engrais biosourcés peut limiter les externalités négatives pour le bétail, permettre une meilleure distribution de bioengrais riches en carbone, réduire la dépendance à l'égard des engrais de synthèse et renforcer l'autonomie de l'UE en matière de production d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires, tout en contribuant à la production intérieure d'énergie (biométhane). La Commission s'emploiera à **faciliter l'utilisation des sous-produits animaux** sans compromettre les normes en matière de santé animale et de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux et **examinera les éventuels goulets d'étranglement réglementaires.**

Un meilleur équilibre territorial et la possibilité de transférer des nutriments des régions excédentaires vers les régions déficitaires sont essentiels afin d'optimiser l'utilisation et de réduire les pressions environnementales locales. Sur cette base, la Commission, assistée par **l'axe de travail sur l'élevage, élaborera une feuille de route spécifique** pour soutenir la mise en œuvre pratique, renforcer la logistique, réduire la pression, accroître la cohérence réglementaire, et permettre une circulation plus efficace et plus durable des nutriments dans l'ensemble de l'UE.

3.4. Un secteur de l'élevage adapté à la diversité territoriale européenne

La diversité territoriale européenne nécessite des systèmes de production animale diversifiés, adaptés aux caractéristiques uniques des différentes régions d'Europe.

L'élevage joue un rôle crucial dans le soutien aux économies rurales et à l'emploi dans de nombreuses régions. Il s'agit souvent de la seule opportunité économique dans certaines régions. Le secteur est particulièrement important dans les zones défavorisées telles que les régions montagneuses, les régions septentrionales, les prairies et d'autres territoires intermédiaires et marginaux où la production végétale peut être difficile ou moins rentable. Les animaux de pâturage contribuent à préserver les paysages traditionnels, à prévenir l'embroussaillage, à limiter le risque d'incendies de forêt et à préserver la biodiversité en préservant divers habitats⁽²⁸⁾. Ils contribuent au maintien de la population dans les zones rurales et réduisent le risque d'abandon des terres, ce qui peut entraîner une dégradation de l'environnement et la perte de paysages traditionnels. Des modèles économiques

⁽²⁸⁾ [Extensive livestock systems and nature in Europe | Publications | Agence européenne pour l'environnement \(AEE\)](#), juillet 2026. La note d'information de l'AEE indique qu'un tiers des habitats recensés à l'annexe I de la directive «Habitats» dépendent du pâturage extensif.

innovants peuvent relever efficacement les défis actuels en rétablissant le rôle central de l'élevage sur ces territoires.

Le déclin de l'élevage est étroitement lié à l'abandon des terres dans de nombreuses régions européennes. Le Centre commun de recherche (JRC) estime⁽²⁹⁾ qu'environ 11 % des terres agricoles de l'UE pourraient être abandonnées d'ici à 2030, tandis que près d'un quart (1,38 million d'hectares) de l'ensemble de l'abandon agricole dans l'UE se produira probablement dans les régions montagneuses. Cela a également des implications démographiques importantes. Ces défis devraient être relevés de manière cohérente et intégrée, y compris dans le cadre de nos futures politiques en matière de démographie. Les zones rurales disposent d'un potentiel incroyable pour devenir un **moteur de la résilience, de la croissance durable et de la préparation européennes**. La création de zones rurales économiquement attrayantes et agréables à vivre contribuera à retenir et à attirer les personnes, contribuant ainsi à la vitalité à long terme de ces régions.

La possibilité de transformer les vulnérabilités des zones rurales en un atout tangible à long terme est plus grande que jamais. L'UE s'engage dans une planification plus coordonnée et plus intégrée pour soutenir sa croissance économique durable, en utilisant le PNR comme outil de planification intégrée.

Pour relever ce défi, la Commission coopérera avec les États membres pour élaborer un plan sur la manière de répondre aux besoins spécifiques **des régions et des zones rurales exposées au risque d'abandon**, en tenant compte de la situation spécifique dans la région frontalière orientale limitrophe de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine. L'objectif est de **rétablir une production animale durable** là où elle a naturellement sa place et où elle est souhaitable pour ses avantages environnementaux, sociaux et économiques, tout en garantissant la performance de régions et de communautés plus compétitives. Cette transition pourrait être stimulée en attirant tous les acteurs nécessaires pour qu'une **chaîne de valeur efficace soit ancrée dans les communautés rurales**, des agriculteurs aux consommateurs, en passant par les abattoirs, les artisans transformateurs et les marchés locaux.

Le futur **observatoire foncier européen**⁽³⁰⁾ contribuera à ce processus grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques pour lutter contre l'abandon des terres et en faisant progresser l'analyse sur les changements d'affectation des terres et la gestion durable des terres.

Avec la future PAC, les États membres disposent de nombreux outils pour cibler l'aide destinée aux zones d'élevage vulnérables. L'aide couplée au revenu et l'aide aux zones soumises à des contraintes naturelles devraient être axées sur les secteurs et les zones où elles sont le plus nécessaires. L'une des principales tâches consistera à **attirer une nouvelle génération d'agriculteurs** dans les zones où l'élevage a laissé un fossé social, au moyen d'aides au démarrage, de l'innovation sociale, de l'entrepreneuriat et des investissements, de politiques d'accès à la terre, d'une aide au revenu et d'incitations. Toutefois, le défi va au-delà de ce que la PAC peut apporter à elle seule. Le développement de chaînes de valeur du bétail intégrées au niveau local nécessite des investissements coordonnés dans les infrastructures, les installations de transformation, la numérisation et les structures du marché, soutenus par des politiques sociales et de l'emploi et, le cas

⁽²⁹⁾ <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC113718>.

⁽³⁰⁾ Stratégie pour le renouvellement des générations dans l'agriculture, COM(2025) 872 final.

échéant, par un soutien pratique pour aider les agriculteurs à faire face à la pression liée à la faune sauvage.

Les investissements dans des abattoirs mobiles et de faible capacité dans des zones reculées constituent un exemple susceptible de relancer l'économie locale et, dans le même temps, d'améliorer le bien-être animal. La Commission, assistée par l'axe de travail sur l'élevage, consacrera des ressources spécifiques à l'élaboration d'une **feuille de route sur les abattoirs, en examinant comment favoriser leur présence dans les zones rurales, qu'ils soient fixes ou mobiles**, en s'appuyant sur des projets déjà financés⁽³¹⁾ et en tenant compte des aspects liés au bien-être animal.

Exemple: un réseau local de transformation flexible avec des abattoirs mobiles et de faible capacité (modèle de résilience de la chaîne de valeur rurale). Dans les régions faiblement peuplées ou montagneuses, les États membres soutiennent un système de transformation hybride combinant de petites installations permanentes et des abattoirs mobiles.

- Une coopérative régionale d'élevage est créée, qui met en commun les ressources des agriculteurs pour gérer la logistique et la programmation.
- L'État membre cofinance des unités mobiles d'abattage qui passent d'une exploitation à une autre ou d'un point de collecte désigné à un autre, tout en maintenant les normes en matière de santé animale et de sécurité alimentaire.
- Simplification et optimisation législatives au niveau de l'UE et au niveau national, notamment pour l'enregistrement et la reconnaissance.
- À cela s'ajoutent de petites installations de découpe, de stockage frigorifique et d'emballage situées dans des villes rurales, modernisées avec le soutien de l'UE.
- Le système est intégré dans un système de certification de la qualité reflétant l'excellence de l'UE afin de renforcer l'identité et la valeur des produits.
- Des outils numériques (plateformes de réservation, systèmes de traçabilité) sont mis en place pour optimiser les itinéraires, garantir le respect du bien-être animal et réduire les délais d'attente. En optant pour un abattage plus local, le bien-être des animaux est amélioré grâce à la réduction du temps de transport pour les animaux vivants.

Des infrastructures numériques modernes sont essentielles pour l'attractivité des zones rurales et pour renforcer la contribution de l'élevage aux moyens de subsistance des zones rurales. Les États membres devraient accélérer les investissements dans le haut débit, la 5G, la connectivité par satellite et hors réseau afin de permettre le déploiement de technologies agricoles intelligentes, de systèmes de gestion du bétail à distance et d'un accès aux services en ligne.

La résilience sociale revêt également une importance cruciale. Le bien-être et la santé mentale des éleveurs de l'UE sont influencés non seulement par les pressions sur les

⁽³¹⁾ Exemples de projets financés au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) pour l'innovation et l'amélioration du bien-être animal en Allemagne: [TadeLoS - Onfarm Slaughtering of Cattle without Stress | Réseau européen de la PAC](#) et [Fully mobile slaughter unit in Thuringia | Réseau européen de la PAC](#). Voir également l'exemple de projet financé au titre d'Horizon 2020 pour la mise en place d'un abattoir mobile en France: [Practical case: Mobile Slaughter Unit | Réseau européen de la PAC](#).

revenus, mais aussi par des conditions de travail exigeantes, de longues heures et l'isolement social, en particulier dans les zones rurales plus reculées. L'accès aux services de remplacement et de secours est donc important, car il permet aux agriculteurs de prendre des congés, en cas de maladie ou de responsabilités familiales, et de réduire le stress et l'épuisement professionnel. Les besoins et les différences sexospécifiques devraient également être pris en compte de manière adéquate. Le développement des compétences est un autre facteur social essentiel, les agriculteurs étant de plus en plus formés au bien-être animal, aux pratiques environnementales, aux outils numériques et à la gestion d'entreprise afin de rester résilients et de s'adapter à l'évolution des politiques et des demandes du marché. Le rôle des services de conseil et des politiques de développement rural est essentiel à cet égard.

Les ressources régionales en matière d'alimentation animale renforcent la résilience, la durabilité et l'autonomie stratégique tout en réduisant les dépendances à l'égard des importations. En intégrant les prairies, les coproduits et les cultures de protéagineux dans l'UE, ces systèmes réduisent les émissions, soutiennent les économies rurales et s'alignent sur les objectifs de bioéconomie circulaire. Il s'agit là de moteurs essentiels du plan de la Commission pour la résilience, l'autonomie stratégique et la durabilité du système de l'Union en matière de protéines.

3.5. Excellence dans la production animale

La qualité est l'un des atouts stratégiques de l'Europe. Dans un contexte d'attentes sociétales croissantes, de concurrence mondiale et de fragilités territoriales, l'Union européenne doit maintenir et développer son ambition d'excellence en matière de production animale.

L'avenir du secteur de l'élevage de l'UE dépendra non seulement de sa capacité à rester compétitif et résilient, mais aussi de sa capacité à **rendre visible, crédible et économiquement gratifiant ce qui distingue le modèle de production européen**. Cela reflète un modèle d'élevage qui n'est pas fondé sur le coût le plus bas, mais sur la création de valeur placée sous le signe des bonnes pratiques, de la qualité, de la durabilité, de l'éthique et de la responsabilité.

L'excellence doit être comprise au sens large et ne pas se limiter aux produits de niche ou haut de gamme. Elle devrait progressivement caractériser toutes les chaînes de valeur de l'élevage et tous les modèles de production. Chaque exploitation d'élevage devrait avoir la possibilité de fonctionner au mieux, de s'améliorer en permanence et de faire reconnaître et récompenser ces efforts par le marché et les politiques publiques.

La Commission a l'intention d'élaborer une **trajectoire ambitieuse pour l'excellence dans la production animale avec l'axe de travail sur l'élevage**. Celle-ci devrait permettre à l'Union d'articuler plus clairement ce qui distingue la production animale européenne, tant au sein du marché intérieur que dans le contexte de la concurrence mondiale.

Une première priorité est d'améliorer la reconnaissance commerciale et la valorisation de l'excellence. Les agriculteurs ne peuvent maintenir des normes ambitieuses que si celles-ci sont économiquement récompensées. Une plus grande transparence tout au long de la chaîne alimentaire, notamment des informations et un étiquetage plus clairs, est essentielle. La Commission aidera les consommateurs à faire des choix éclairés et à reconnaître la valeur des produits animaux de l'UE.

Une **identification plus claire de l'origine UE** constitue un élément fondamental. La Commission a l'intention de renforcer progressivement le rôle de l'origine UE dans la commercialisation du bétail au moyen de normes de commercialisation, en envisageant une base juridique élargie dans le cadre de l'OCM. Elle **s'appuiera d'abord sur les règles relatives à la viande de volaille** pour améliorer la communication sur l'origine et tirer des enseignements pour d'autres secteurs.

La Commission s'emploiera à valoriser les normes plus élevées et les caractéristiques spécifiques de la production animale de l'UE au moyen de mentions réservées facultatives dans le cadre de l'OCM. Cela permettrait d'utiliser, sur une base volontaire, une **mention d'«excellence européenne» clairement identifiable**, étayée par des spécifications réglementaires, permettant une communication crédible et harmonisée de caractéristiques définies. La Commission évaluera des critères tels que la production à faible intensité de carbone, les pratiques respectueuses de l'environnement, l'utilisation d'aliments pour animaux locaux, l'élevage et l'abattage, ainsi que des normes élevées en matière de bien-être animal. Ces mentions réservées facultatives pourraient être utilisées pour démontrer le respect des exigences de durabilité requises par les fonds nationaux ou européens pour l'accès aux investissements, ce qui permettrait aux agriculteurs d'accéder à des possibilités de financement sans avoir à présenter à plusieurs reprises les mêmes éléments de preuve (principe «une fois pour toutes»).

La Commission examinera également comment les outils existants peuvent mieux soutenir la valorisation de la qualité dans la production animale, **notamment la qualité de la viande**. Le cadre actuel de l'Union pour le classement des carcasses repose principalement sur des critères quantitatifs. Si elle garantit une langue commune du marché et la transparence des prix, elle ne reflète pas l'ensemble des attributs de qualité pertinents pour les consommateurs et la valorisation du marché. La Commission évaluera si, à titre volontaire, le cadre pourrait être élaboré plus avant pour intégrer certaines caractéristiques qualitatives, telles que les attributs organoleptiques ou les caractéristiques de la méthode de production, et si celles-ci pourraient être soutenues par des mentions réservées facultatives afin de renforcer la différenciation, la création de valeur et la reconnaissance de la qualité.

En deuxième priorité, la Commission donnera une plus grande visibilité aux systèmes d'élevage intégrés au niveau territorial. Elle s'appuiera sur la **politique de promotion de l'UE** pour mettre en évidence la qualité, la durabilité, les normes élevées en matière de bien-être, en particulier les systèmes d'élevage sans cages et la production d'œufs sans abattage des poussins mâles, ainsi que l'ancrage territorial des produits animaux de l'UE sur les marchés intérieurs et extérieurs. Un soutien accru sera accordé aux systèmes étroitement liés aux zones rurales, en améliorant la communication sur la valeur ajoutée et en renforçant le positionnement des primes lorsque cela se justifie.

Afin de maximiser les rendements du marché, les parties prenantes et les États membres sont encouragés à coopérer notamment en ce qui concerne la **marque territoriale des produits** qui lie les produits animaux à l'identité historique et aux caractéristiques naturelles de leurs régions ou races spécifiques; les initiatives d'agrotourisme et de diversification; et la gestion collective des paysages afin de protéger la biodiversité et de gérer les paysages au sein des écosystèmes d'élevage.

Afin de soutenir ces efforts à plus grande échelle, **la politique de promotion agricole de l'UE pourrait consacrer un volet promotionnel spécialisé** axé sur les systèmes d'élevage intégrés au niveau territorial, accélérant ainsi leur pénétration sur le marché.

La troisième priorité s'appuie sur la politique de qualité existante de l'UE, en particulier les indications géographiques (IG) et la production biologique. La Commission continuera de soutenir leur adoption, leur promotion et leur protection en tant qu'outils essentiels. Afin de renforcer ces cadres, la Commission réexaminera les plans d'action relatifs à l'agriculture biologique et aux IG.

4. CONCLUSIONS

Dans une économie mondiale de plus en plus tendue, la réponse de l'Union consiste à faire en sorte que les objectifs de résilience, de compétitivité, de durabilité, de territorialité et d'excellence se renforcent mutuellement en tant que mode européen d'élevage.

La stratégie de l'UE en matière d'élevage présente une vision cohérente de l'avenir du secteur de l'élevage. La Commission promeut un discours positif et équilibré sur ce secteur, reconnaissant à la fois ses défis, y compris l'empreinte environnementale et climatique, et ses contributions à l'approvisionnement alimentaire, à l'emploi, à la cohésion territoriale, à la biodiversité et à la valeur culturelle.

La **résilience** sera renforcée par des efforts coordonnés visant à lutter contre le changement climatique, à renforcer la biosécurité, à relever les défis sociaux et à accroître la robustesse du marché et de la chaîne d'approvisionnement.

La **compétitivité** sera renforcée en remédiant au déficit de financement et à la détérioration de la situation de l'élevage dans certaines régions, en favorisant l'innovation, la numérisation et l'acquisition de compétences et en garantissant l'équité dans le commerce.

La **durabilité** sera atteinte en réduisant l'empreinte environnementale, en soutenant la biodiversité et en promouvant des systèmes agricoles circulaires et axés sur le bien-être animal qui soutiennent la vitalité rurale.

La **territorialité** reconnaît la diversité des paysages et des conditions locales en Europe, en donnant aux nouvelles générations d'agriculteurs les moyens d'agir et en renforçant les économies régionales.

Collectivement, ces efforts coordonnés de la Commission, des États membres et des parties prenantes établiront un cadre solide d'**excellence** qui aidera le secteur de l'élevage à prospérer dans un contexte de concurrence mondiale.

La Commission, assistée par l'axe de travail sur l'élevage, suivra les progrès accomplis et en rendra compte. En s'engageant activement dans ces initiatives stratégiques, le secteur peut espérer un avenir durable, équitable et prospère.